

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture Service de l'action sociale **Office de coordination des prestations sociales**

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur Dienstelle für Sozialwesen Koordinationsstelle für soziale Leistungen

Annexe à la demande spéciale de subvention

Concernant les primes d'assurance-maladie (Loi cantonale sur l'assurance-maladie du 22 juin 1995 et l'Ordonnance du 16 novembre 2011)

Personnes concernées par la demande - Membres de la famille :

	Nom	Prénom
Titulaire		
Epoux(se) du titulaire		
Enfant		
Par la signature de ce document, la(les) personne(s) mentionnée(s) ci-dessus atteste(nt) avoir été rendue(s) attentive(s) au fait que tout bénéficiaire de cette subvention doit communiquer dans les plus brefs délais au Centre médico-social compétent toute amélioration durable de sa situation financière (augmentation des revenus, nouveau revenu,). Lieu et date:		
Signature du titulaire du dossier :		
Signature de l'époux(du) titulaire :		
Signature des enfants majeurs :		
Signature et sceau du CMS :		